



UNION INTERPARLEMENTAIRE
126^{ème} Assemblée et réunions connexes
Kampala (Ouganda), 31 mars au 5 avril 2012



Deuxième Commission permanente
Développement durable,
financement et commerce

C-II/126/DR-rev
17 février 2012

**REDISTRIBUER NON SEULEMENT LES RICHESSES MAIS AUSSI LE POUVOIR :
QUI FIXE LES AGENDAS INTERNATIONAUX ?**

***Avant-projet de résolution révisé présenté par les co-rapporteurs
M. O. Benabdallah (Maroc) et Lord Judd (Royaume-Uni)***

La 126^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *estimant* que les structures de gouvernance des institutions internationales devraient mieux refléter la répartition des populations de la planète et l'essor de nouvelles puissances économiques mondiales et régionales,
- 2) *considérant* que l'humanité fait face à des problèmes aigus et croissants, qui transcendent les frontières nationales, notamment les changements climatiques, la pérennité et la sécurité des ressources naturelles mondiales, les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires et la faim au niveau mondial, l'échec des systèmes financiers et les accords internationaux sur le commerce et le terrorisme international,
- 3) *sachant* qu'il est extrêmement urgent de relever ces défis qui sont autant de menaces pour l'avenir de l'humanité,
- 4) *observant* que les priorités des institutions et des forums multilatéraux existants sont trop souvent dominées par les intérêts de certains Etats puissants économiquement et ceux de leurs économies, et que les préoccupations de ces Etats négligent fréquemment les besoins des nations et des peuples les plus exposés aux conséquences des crises économiques, sociales, culturelles et politiques que les institutions multilatérales essaient de résoudre,
- 5) *considérant* que les grandes puissances traditionnelles engendrent, de façon disproportionnée, les crises qui les préoccupent et qu'elles font rejaillir sur le monde entier,
- 6) *rappelant* qu'il ne peut y avoir de stabilité et de sécurité durables sans systèmes et institutions politiques représentatifs, transparents, comptables et efficaces, au niveau tant communal que local, régional, national ou international,
- 7) *sachant* que la participation des femmes aux décisions, à tous les niveaux, est une condition indispensable au succès des politiques, notamment pour la sécurité alimentaire mondiale et, par conséquent, que tous les membres constitutifs des institutions politiques mondiales doivent avoir leur mot à dire, et être entendus, dans les agendas de ces institutions,

8) *considérant* qu'une réforme rapide s'impose, à tous les niveaux, pour que les décisions et la résolution des problèmes soient démocratiques, et afin de lutter contre l'exclusion et l'instabilité,

9) *rappelant* que la Charte des Nations Unies, dans son préambule et son dispositif, fixe les objectifs suivants : "proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, ... développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ... réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion",

1. *est convaincue* que les institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, doivent impérativement prendre des mesures immédiates pour que leurs structures et processus de gouvernance – y compris la définition des ordres du jour, les conditions de vote, les minutes des délibérations et les méthodes de désignation des cadres dirigeants – deviennent transparents et véritablement démocratiques, et que tous les postes soient pourvus en fonction du mérite, en veillant à l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
2. *préconise* la création d'un conseil économique mondial pleinement représentatif et sans exclusive comme alternative au G20;
3. *considère* que la désignation du Secrétaire général de l'ONU doit invariablement être un processus ouvert et transparent ayant pour but de trouver la personne la meilleure et la plus qualifiée pour cette tâche;
4. *réclame* une réforme sans délai de la composition du Conseil de sécurité des Nations Unies lui donnant la crédibilité et l'efficacité qu'il doit avoir au 21^{ème} siècle, par opposition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale;
5. *considère* que toutes les désignations dans le système des Nations Unies doivent être faites dans la transparence, en fonction du mérite et dans le respect de l'équilibre géographique, ethnique et entre les sexes;
6. *demande* la tenue obligatoire de registres des lobbyistes auprès des instances nationales et internationales afin d'assurer la transparence et la liberté d'information et de rendre compte aux citoyens;
7. *est convaincue* que, quelles que soient les préoccupations financières et économiques actuelles, le problème majeur auquel l'humanité est confrontée – les changements climatiques – doit faire l'objet d'une action constante, efficace, transparente et équitable, engageant pleinement tous les secteurs de la société civile et respectant pleinement les principes de la Convention-cadre sur les changements climatiques, en particulier ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées;

8. *considère* que l'accomplissement des impératifs d'équité doit être l'un des objectifs essentiels de Rio+20, et un élément vital de tout système de gouvernance qui se respecte;
9. *invite* les parlementaires à défendre vigoureusement ces priorités et exiger une action immédiate de leur gouvernement en vue de leur mise en œuvre;
10. *invite* les parlementaires à expliquer à l'opinion publique en quoi ces priorités sont essentielles et pourquoi leur prise en compte ne souffre aucun retard;
11. *décide* que, chaque année, l'Union interparlementaire établira un bilan des progrès accomplis au niveau mondial en matière d'intégrité, de transparence, d'ouverture et de démocratie pleinement représentative à tous les niveaux de pouvoir.